EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

Nombre de membres afférents au CM : 11
Nombre de membres en
exercice 08
Nombre de membres
présents 06
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 07
Date de la convocation

17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, maire.

Présents: PAUCHON Robert - ALLEMAND Georges - ARNAUD Amandine - IMBERT

Joëlle – PONS Michel – LE MAGADUR Antoine.

Absent excusé représenté : BUMAT Vincent (représenté par Mme IMBERT Joëlle)

Absente excusée: TESSA Dorine.

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

Objet: Subventions associations 2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations qui ont formulé une demande de subvention pour l'année 2023. Il précise qu'une somme de 8 000€ a été inscrite au budget primitif de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'allouer une subvention pour l'année 2023 aux différentes associations suivant le tableau ci-dessous.

Nom de l'association	Montant attribué
Association Les Manteyards	5000.00
Club Le Regain - La Roche des Arnauds	300,00 €
Vivalto - La Roche des Arnauds	300,00 €
ACCA	600.00 €
Les lutins du petit Buech	100.00 €
Association La Roche Sport	300.00 €
Association defirockandroad	200.00 €
	6 800 €

Il rappelle que par délibération en date du 03 février 2023 une subvention d'un montant de 200 € a été attribuée à l'Etablissement Public Local (EPL) Carmejane.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0 Abstention : 0 Ont voté pour : 7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230428-DELIB182023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2023

Copie certifiée conforme. Le Maire : Robert PAUCHON